

**Assemblée générale**

Distr. générale  
11 avril 2025  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-neuvième session**

Point 167 de l'ordre du jour

**Financement des activités découlant**de la résolution **1863 (2009)** du Conseil de sécurité**Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie : rapport  
sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet  
2023 au 30 juin 2024 et projet de budget pour l'exercice  
allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires**

|                                                                 | <i>Dollars É.-U.</i> |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|
| Crédits ouverts pour 2023/24                                    | 551 590 900          |
| Dépenses de 2023/24                                             | 532 975 400          |
| Solde inutilisé de 2023/24                                      | 18 615 500           |
| Crédits ouverts pour 2024/25                                    | 499 765 200          |
| Montant estimatif des dépenses de 2024/25 <sup>a</sup>          | 499 764 300          |
| Montant estimatif du solde inutilisé de 2024/25                 | 900                  |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2025/26             | 537 212 000          |
| Ajustement recommandé par le Comité consultatif<br>pour 2025/26 | (5,684,100)          |
| Recommandation du Comité consultatif pour 2025/26               | 531 527 900          |

<sup>a</sup> Montant estimatif au 28 février 2025.



## I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports sur le financement du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) (A/79/618 et A/79/755), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 mars 2025. Le Comité consultatif énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote A/79/724 et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 dans son rapport paru sous la cote A/79/725.

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

2. Par sa résolution 77/315, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 551 590 900 dollars (montant net : 543 480 900 dollars) destiné à financer le fonctionnement du BANUS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 532 975 400 dollars (montant net : 523 948 100 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 96,6 %, contre 99,2 % pour l'exercice 2022/23, sous l'effet des facteurs suivants : a) une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police (28 046 700 dollars, soit 17,4 %), qui s'explique principalement par le rapatriement progressif de 5 000 membres des contingents et le non-déploiement d'une unité de police constituée ; b) un dépassement des crédits prévus au titre du personnel civil (6 068 500 dollars, soit 6,7 %), qui s'explique principalement par le fait que le montant effectif des dépenses communes de personnel et le coefficient d'ajustement appliqué en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international ont été plus élevés que prévu ; et c) un dépassement des crédits prévus au titre des dépenses opérationnelles (3 362 700 dollars, soit 1,1 %), qui tient principalement à la réalisation de travaux supplémentaires liés au renforcement de la sécurité et à l'achat de suppléments de fournitures pour la défense, ainsi qu'à des prix unitaires plus élevés que prévu pour les contrats d'approvisionnement en carburant.

3. Comme indiqué à la section III.B du rapport sur l'exécution du budget (A/79/618), les réaffectations de ressources se sont élevées à 9 462 200 dollars, de la catégorie I (Militaires et personnel de police), soit 5,87 % des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police, à la catégorie II (Personnel civil) (6 068 400 dollars) et à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (3 393 800 dollars).

4. D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif constate qu'au 30 juin 2024, les engagements non réglés pour l'exercice 2023/24 s'élevaient à 71 886 700 dollars, soit une augmentation de 15 540 900 dollars (ou 27,5 %) par rapport au montant de 56 345 800 dollars enregistré au 30 juin 2023 pour l'exercice 2022/23. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé qu'au 28 février 2025, les engagements non réglés avaient été ramenés à 31 406 044 dollars (5,7 % des ressources totales) pour l'exercice 2023/24, répartis comme suit : 2 151 979 dollars au titre des militaires et du personnel de police, 22 646 dollars au titre du personnel civil et 29 231 419 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

5. Le montant brut du solde inutilisé pour l'exercice 2023/24 par rapport au montant total des crédits ouverts pour l'exercice s'élève à 18 615 500 dollars (3,4 %). Une analyse détaillée des écarts observés est présentée à la section IV du rapport sur

l'exécution du budget (A/79/618). Il est indiqué à la section III.E.1 du rapport sur l'exécution du budget que les autres produits et ajustements relatifs à l'exercice 2023/24 s'élèvent à 11 657 200 dollars et correspondent : a) aux produits des placements (1 588 800 dollars) ; b) aux produits divers ou accessoires (4 107 700 dollars) ; et c) à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (5 960 700 dollars).

*Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes*

6. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement du BANUS, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2024 [A/79/5 (Vol. II)]. Concernant le BANUS, le Comité avait constaté des problèmes liés à la gestion du carburant et au suivi du droit à la prime de danger (ibid., par. 218 à 224 et 240 à 242 ; voir également par. 28 et 33 ci-après). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les plus brefs délais.**

### III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2025, les dépenses s'élevaient à 374 475 700 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 499 764 300 dollars et celui du solde inutilisé, 900 dollars.

8. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 28 février 2025, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer le BANUS depuis sa création s'établissait à 8 046 299 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 7 736 060 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 310 239 500 dollars. De plus, le Comité a été informé qu'au 24 février 2025, le solde de trésorerie du BANUS était de 76 806 200 dollars, dont 60,7 millions de dollars empruntés au Fonds de réserve pour le maintien de la paix en application de la résolution 76/272, ce qui ne suffisait pas à couvrir la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 108 068 000 dollars. **Le Comité consultatif reste préoccupé par la situation de trésorerie grave et persistante du BANUS et par le fait que les contributions non acquittées s'élèvent à 310,2 millions de dollars (voir également A/78/744/Add.8, par. 8). Il compte que des informations à jour seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport et rappelle que celle-ci a prié instamment les États Membres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables (résolution 78/309, par. 1).**

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le BANUS, face à l'augmentation du nombre de contingents de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) en 2024/25<sup>1</sup> et à la lumière de la situation des liquidités, avait pris des mesures pour contenir les dépenses, à savoir : a) accorder la plus haute priorité à l'amélioration de la sécurité pour la

<sup>1</sup> Le budget du BANUS pour 2024/25 a été proposé et approuvé sur la base de 10 626 membres du personnel de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), alors que 12 626 ont été maintenus dans la même période, conformément à la résolution 2767 (2024) du Conseil de sécurité.

protection du personnel et des biens, compte tenu du contexte de sécurité volatile ; b) donner la priorité à l'achat de fournitures et de services essentiels pour les opérations de base, tout en reportant ou en annulant les autres ; c) réduire les services externalisés, notamment en renégociant certains contrats et en ne conservant que les services essentiels ; et d) limiter les voyages et la formation.

10. Le Comité consultatif a été informé que le solde restant dû au 28 février 2025 s'élevait à 52 000 dollars au titre du remboursement des dépenses afférentes au personnel en tenue et à 26 455 600 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents.

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026**

### **A. Mandat et hypothèses budgétaires**

11. Le mandat du BANUS a été établi par le Conseil de sécurité dans la résolution [1863 \(2009\)](#), sa dernière prorogation en date, jusqu'au 31 décembre 2025, ayant été approuvée dans la résolution [2767 \(2024\)](#). Au fil des ans, le BANUS a fourni un soutien logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui est devenue la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et, par la suite, l'AUSSOM. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui du Bureau pour 2025/26 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du BANUS ([A/79/755](#)).

12. Dans sa résolution [2767 \(2024\)](#), le Conseil de sécurité a demandé au BANUS de continuer d'assurer, au moyen des ressources financières provenant des contributions statutaires et dans le cadre des modalités administratives existantes, un dispositif d'appui logistique pour : a) le personnel en tenue de l'AUSSOM, compte tenu des paragraphes 20 et 21 de la résolution et selon les modalités énoncées au paragraphe 2 de la résolution [2245 \(2015\)](#) ; b) le personnel civil de l'AUSSOM, dont le nombre pourra être porté à 85 membres ; c) la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie (MATNUSOM), selon le principe du recouvrement des coûts ; et d) 20 900 membres de l'Armée nationale somalienne ou de la Police somalienne susceptibles de participer aux opérations menées ou coordonnées conjointement avec l'AUSSOM, grâce au financement du fonds d'affectation spéciale administré par le BANUS à l'appui des forces de sécurité somaliennes, conformément aux alinéas 2 f) et 2 g) de la résolution [2245 \(2015\)](#). De plus, le Conseil a demandé au BANUS d'aider la Somalie à planifier et à développer ses capacités souveraines en matière de logistique [résolution [2687 \(2023\)](#), par. 29] et d'activités de formation et de mentorat et de matériel afin de contrer la menace que représentent les engins explosifs improvisés [résolution [2767 \(2024\)](#), par. 34] ([A/79/755](#), par. 2 à 4).

13. Comme indiqué au paragraphe 6 du rapport sur le budget, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter deux rapports. Premièrement, un rapport sur l'examen stratégique indépendant du BANUS devra être soumis au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025 afin que le cadre établi par la résolution [2719 \(2023\)](#) concernant l'AUSSOM puisse être appliqué à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, dans les limites des ressources rendues disponibles par le recalibrage de l'effectif du BANUS. Cet examen présenterait des recommandations détaillées aux fins de l'optimisation de l'efficacité, de la performance, de la gestion et des structures du BANUS dans le contexte de l'autorisation de l'AUSSOM ainsi qu'une analyse des conséquences opérationnelles pouvant en résulter pour l'appui apporté aux activités de l'AUSSOM et les mesures d'atténuation proposées. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, bien qu'il ne soit pas possible de tenir compte des conclusions de

l'examen dans le projet de budget en raison des délais de soumission, le rapport d'examen serait soumis à l'Assemblée générale. Deuxièmement, un rapport détaillant l'état d'avancement des préparatifs de la mise en application à l'AUSSOM du cadre établi par la résolution 2719 (2023) au titre de la « mise en œuvre hybride » devra être présenté le 1<sup>er</sup> mai 2025 au plus tard. Ce modèle prévoit que le BANUS continue d'être financé selon les modalités en vigueur, tandis que le budget annuel de l'AUSSOM serait couvert à 75 % par des contributions statutaires, si confirmé par une décision du Conseil de sécurité avant le 15 mai 2025 ; les 25 % restant devant provenir de ressources extrabudgétaires levées conjointement par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Le coût global du modèle de mise en œuvre hybride ne dépasserait pas le coût actuel du BANUS, à savoir 499,8 millions de dollars pour l'exercice 2024/25, et de l'ATMIS, en tenant compte d'éventuels coûts de transition ponctuels à déterminer et à convenir par l'Union africaine et l'ONU.

14. À sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que si sa demande d'application du modèle de mise en œuvre hybride n'était pas confirmée par le Conseil de sécurité avant le 15 mai 2025 (ou toute date ultérieure), le BANUS serait tenu de continuer à financer l'AUSSOM au moyen des ressources financières provenant des contributions statutaires et dans le cadre des modalités administratives existantes, telles que présentées dans le projet de budget 2025/26, et qu'il ne serait peut-être pas possible de mettre en œuvre le cadre établi par la résolution 2719 (2023) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Le Comité a également été informé que si le Conseil confirmait l'application du modèle de mise en œuvre hybride, l'Assemblée pourrait approuver le montant approprié pour le BANUS, sur la base de l'examen stratégique. Parallèlement, une demande d'autorisation d'engagement de dépenses peut être présentée pour l'AUSSOM, après décision du Conseil. **Le Comité consultatif prend note de ces informations et compte que des informations à jour seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

15. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que bien que certains détails fassent toujours l'objet de négociations avec le Gouvernement fédéral somalien, les forces de sécurité somaliennes et l'AUSSOM, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté dans son communiqué du 1<sup>er</sup> août 2024 un concept d'opérations décrivant un plan général pour l'AUSSOM, qui s'articule en quatre phases :

a) La phase 1 (1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025) prévoit le redéploiement des troupes et la remise des sites aux forces de sécurité somaliennes, le but étant d'assurer un transfert sans heurt des tâches de l'ATMIS sous l'égide de l'AUSSOM. Le Conseil de sécurité a autorisé la poursuite du déploiement d'un maximum de 12 626 membres du personnel en tenue auprès de l'AUSSOM jusqu'au 30 juin 2025 pour la phase 1, et d'achever au plus tard à cette date le redéploiement de toutes les troupes de l'Union africaine de l'ATMIS à l'AUSSOM, y compris s'il y a lieu le retrait des 800 agents en tenue surnuméraires par rapport à l'effectif total, qui est de 11 911 personnes au maximum, dont 11 826 membres du personnel en tenue et 85 civils [résolution 2767 (2024), par. 20]. Le Comité a été informé que les consultations entre le Gouvernement fédéral somalien et l'Union africaine sur la composition précise des pays fournisseurs de contingents à l'AUSSOM n'avaient été finalisées qu'en mars 2025 et qu'il était prévu que la phase 1 se poursuive au cours de l'exercice 2025/26 ;

b) La phase 2 (1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 décembre 2027) prévoit la sécurisation des sites de la mission, un appui aux opérations offensives et un appui au soutien logistique autonome ;

c) La phase 3 (1<sup>er</sup> janvier 2028 au 31 décembre 2028) couvre la transition de la mission et la réduction de ses effectifs ;

d) La phase 4 (1<sup>er</sup> janvier 2029 au 31 décembre 2029) correspond au retrait de la mission.

16. Le Comité consultatif rappelle que le Conseil de sécurité a autorisé l'achèvement du redéploiement de toutes les troupes de l'Union africaine de l'ATMIS à l'AUSSOM avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025, conformément à la phase 1 du concept d'opérations [résolution 2767 (2024), par. 20]. Le Comité compte que le Secrétaire général fournira des informations détaillées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport sur le redéploiement des troupes et la remise des sites aux forces de sécurité somaliennes, et les incidences financières connexes, y compris en ce qui concerne la poursuite prévue de la phase 1 au cours de l'exercice 2025-2026 et toute modification éventuelle du nombre de bases d'opérations et de bases opérationnelles temporaires financées par le BANUS.

## B. Ressources nécessaires

17. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2025/26 s'élève à 537 212 000 dollars, soit une augmentation de 37 446 800 dollars (7,5 %) par rapport aux crédits de 499 765 200 dollars ouverts pour 2024/25. On trouvera à la section III du projet de budget des informations sur la variation entre les crédits ouverts pour 2024/25 et le montant des crédits demandés pour 2025/26.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie                         | Montant approuvé (2023/24) | Dépenses (2023/24) | Montant alloué (2024/25) | Dépenses au 28 février 2025 | Dépenses prévues (2025/26) | Variation       |             |
|-----------------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------|-------------|
|                                   |                            |                    |                          |                             |                            | Montant         | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police | 161 054,7                  | 133 008,0          | 112 100,6                | 103 276,9                   | 113 282,5                  | 1 181,9         | 1,1         |
| Personnel civil                   | 90 942,7                   | 97 011,2           | 93 180,6                 | 68 801,0                    | 98 754,2                   | 5 573,6         | 6,0         |
| Dépenses opérationnelles          | 299 593,5                  | 302 956,2          | 294 484,0                | 202 397,8                   | 325 175,3                  | 30 691,3        | 10,4        |
| <b>Total brut</b>                 | <b>551 590,9</b>           | <b>532 975,4</b>   | <b>499 765,2</b>         | <b>374 475,7</b>            | <b>537 212,0</b>           | <b>37 446,8</b> | <b>7,5</b>  |

### 1. Militaires et personnel de police

| Catégorie                                            | Taux budgétisé (2023/24) | Effectif réel (moyenne) 2023/24 | Taux budgétisé (2024/25) | Effectif réel au 28 février 2025 | Effectif réel moyen au 28 février 2025 | Effectif proposé (2025/26) <sup>a</sup> |
|------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Contingents des Nations Unies                        | 10                       | 9                               | 10                       | 7                                | 7                                      | 10                                      |
| Contingents ATMIS/AUSSOM                             | 16 586                   | 15 638                          | 9 586                    | 11 565                           | 11 677                                 | 11 146                                  |
| Personnel de police ATMIS/ AUSSOM                    | 240                      | 234                             | 240                      | 232                              | 233                                    | 200                                     |
| Membres d'unités de police constituées ATMIS/ AUSSOM | 800                      | 638                             | 800                      | 639                              | 640                                    | 480                                     |

*Abréviations* : ATMIS, Mission de transition de l'Union africaine en Somalie ; AUSSOM, Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie.

<sup>a</sup> Les informations concernant les prévisions relatives au déploiement du personnel en tenue sont prises en compte dans les taux de vacance proposés.

18. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 113 282 500 dollars, soit une augmentation de 1 181 900 dollars (1,1 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2024/25, qui s'explique principalement par : a) des besoins plus élevés au titre des contingents (2 038 400 dollars, soit 1,9 %), du fait de l'augmentation du prix des rations, en raison des 1 560 membres du personnel supplémentaires de l'AUSSOM en application de la résolution 2767 (2024) du Conseil de sécurité, et de prix contractuels plus élevés que prévu ; et b) des besoins moins élevés pour les unités de police constituées (850 900 dollars, soit 12 %), principalement du fait de la diminution des effectifs, qui sont passés de 800 à 480, en application de la résolution 2767 (2024) du Conseil de sécurité (A/79/755, par. 61 et 62).

### Coefficients délais de déploiement

(Pourcentage de l'effectif approuvé)

| Catégorie                                              | Taux budgétisé<br>(2023/24) | Taux effectif<br>(2023/24) | Taux budgétisé<br>(2024/25) | Taux effectif au<br>28 février 2025 | Taux effectif<br>moyen au<br>28 février 2025 | Taux proposé<br>(2025/26) <sup>a</sup> |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------|
| Contingents des Nations Unies                          | –                           | 10,0                       | –                           | 30,0                                | 30,0                                         | 30,0                                   |
| Contingents ATMIS/AUSSOM                               | –                           | 5,7                        | –                           | (20,6)                              | (21,8)                                       | –                                      |
| Personnel de police ATMIS/AUSSOM                       | –                           | 2,5                        | 2,9                         | 3,3                                 | 2,9                                          | –                                      |
| Membres d'unités de police constituées<br>ATMIS/AUSSOM | –                           | 20,3                       | 20,3                        | 20,1                                | 20,0                                         | –                                      |

*Abréviations* : ATMIS, Mission de transition de l'Union africaine en Somalie ; AUSSOM, Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie.

<sup>a</sup> Les informations concernant les prévisions relatives au déploiement du personnel en tenue sont prises en compte dans les taux de vacance proposés.

### Liquidation du matériel appartenant aux contingents

19. Durant l'exercice 2025/26, le BANUS appuiera l'AUSSOM en ce qui concerne la liquidation de matériel appartenant aux contingents en vue de l'application d'une méthode révisée concernant le matériel de la Mission situé dans les bases d'opérations principales et les bases d'opérations temporaires devant être fermées ou transférées (A/79/755, par. 24). Il procédera à une inspection physique et à une évaluation de l'état du matériel, en collaboration avec l'AUSSOM et le Gouvernement fédéral somalien, afin de déterminer les méthodes de liquidation les plus adaptées. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'approche révisée, qui tient compte des contraintes de sécurité et de logistique concernant la localisation et le transport du matériel ainsi que du rapport coût-efficacité, permet d'écouler sur place le matériel qui ne peut être réparé de manière économique, au lieu de le rendre aux pays fournisseurs de contingents, pratique plus coûteuse et plus longue. Dans le cadre de cette approche, le BANUS fournira des services pour la réforme du matériel et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pourront prendre leurs propres dispositions pour l'écouler dans la zone de la mission. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport des éclaircissements supplémentaires sur l'approche révisée concernant la réforme du matériel dans les bases d'opérations principales et temporaires qui doivent être fermées ou remises à disposition. Il compte également que le Secrétaire général fournira des informations sur les éventuels gains d'efficacité résultant de cette approche révisée appliquée sous la responsabilité des composantes militaire et de police.**

*Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies*

20. En application de la résolution [2767 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, le BANUS apporte son soutien à 20 900 membres au plus de l'Armée nationale somalienne ou de la Police somalienne susceptibles de participer aux opérations menées ou coordonnées conjointement avec l'AUSSOM dans le plein respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le soutien du BANUS comprend la fourniture de rations, de carburant, de services d'évacuation médicale, de transport, de tentes, de matériel de défense des périmètres, de matériel de communication, ainsi que la formation et l'encadrement pour la lutte contre les engins explosifs improvisés. Certains types de soutien peuvent connaître des contraintes de financement, comme l'approvisionnement en eau, actuellement en suspens. Ce type d'appui est financé au moyen d'un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (voir aussi [A/78/744/Add.8](#), par. 17, et [A/77/767/Add.7](#), par. 18). **Le Comité consultatif remercie une fois de plus les donateurs de leurs contributions au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et compte que le BANUS poursuivra ses activités de collecte de fonds (voir également [A/78/744/Add.8](#), par. 17).**

21. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

**2. Personnel civil**

| <i>Catégorie</i>                                           | <i>Effectif approuvé<br/>(2023/24)</i> | <i>Postes pourvus<br/>au 30 juin 2024</i> | <i>Effectif approuvé<br/>(2024/25)</i> | <i>Postes pourvus<br/>au 28 février 2025</i> | <i>Effectif proposé<br/>(2025/26)</i> | <i>Variation<br/>(6) = (5) – (3)</i> |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
|                                                            | (1)                                    | (2)                                       | (3)                                    | (4)                                          | (5)                                   | (6)                                  |
| Postes                                                     |                                        |                                           |                                        |                                              |                                       |                                      |
| Personnel recruté sur le plan international                | 368                                    | 340                                       | 368                                    | 344                                          | 368                                   | –                                    |
| Personnel recruté sur le plan national                     |                                        |                                           |                                        |                                              |                                       |                                      |
| Administrateurs recrutés sur le plan national              | 43                                     | 34                                        | 43                                     | 38                                           | 43                                    | –                                    |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 143                                    | 130                                       | 143                                    | 119                                          | 143                                   | –                                    |
| Volontaires des Nations Unies                              |                                        |                                           |                                        |                                              |                                       |                                      |
| Volontaires recrutés sur le plan international             | 21                                     | 19                                        | 21                                     | 19                                           | 21                                    | –                                    |
| Volontaires recrutés sur le plan national                  | 4                                      | 4                                         | 4                                      | 4                                            | 4                                     | –                                    |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions)         |                                        |                                           |                                        |                                              |                                       |                                      |
| Personnel recruté sur le plan international                | 1                                      | 1                                         | 1                                      | 1                                            | 2                                     | 1                                    |
| Personnel fourni par des gouvernements                     | 8                                      | 5                                         | 8                                      | 7                                            | 8                                     | –                                    |
| <b>Total</b>                                               | <b>588</b>                             | <b>533</b>                                | <b>588</b>                             | <b>532</b>                                   | <b>589</b>                            | <b>1</b>                             |

22. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2025/26 s'élève à 98 754 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 5 573 600 dollars (6,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024/25,

principalement en raison des éléments suivants : a) l'application de barèmes de traitement plus élevés pour le personnel recruté sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; et b) l'application d'un taux de vacance moins élevé pour les postes soumis à recrutement international et les administrateurs recrutés sur le plan national (A/79/755, par. 63 à 68).

23. Le Secrétaire général propose 589 postes et emplois de civils, ce qui représente une augmentation d'un emploi de temporaire, soit la création d'un emploi de chef du programme de lutte antimines D-1 [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)], à la suite de la suppression de l'emploi correspondant au sein de la MATNUSOM, comme l'a approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 79/258 (ibid., par. 42). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre actuel de personnel recruté sur le plan international serait nécessaire pour assurer la pleine réalisation de la phase 1 du concept d'opérations de l'AUSSOM, à savoir la reconfiguration de l'ATMIS en AUSSOM, qui devrait se poursuivre jusqu'à l'exercice 2025/26. Il a également été informé que, malgré la réduction progressive du personnel en tenue, passé de 20 696 en 2018/19 à 10 644 pour 2024/25, le nombre du personnel d'appui à la mission était resté stable et le ratio d'appui à la mission pour l'exercice 2024/25 était de 51,7, contre 27,1 pour 2019/20. Le Secrétaire général dit qu'à l'issue de l'examen stratégique indépendant (voir par. 13 ci-dessus), le Département de l'appui opérationnel déterminera s'il convient de procéder à un examen des besoins en personnel civil (ibid., sect. V). Conformément à la résolution 76/274, cet examen doit être effectué tous les quatre ans ; le BANUS devrait procéder à son prochain examen en 2026, après ceux faits en 2022 et en 2016. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport des informations à jour sur le plan et le calendrier d'un examen des besoins en personnel civil du BANUS, à la lumière de l'examen stratégique indépendant. Il rappelle la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et considère que, par principe, le Secrétaire général devrait veiller à adapter et optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité, dans le but de dégager des gains d'efficience qui seront pris en compte dans le prochain projet de budget (voir également le paragraphe 27 plus bas).** Le Comité consultatif revient sur la question de l'examen des besoins en personnel civil dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/79/724).

#### *Postes vacants*

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2025, il y avait 55 postes et emplois (2 P-5, 9 P-4, 4 P-3, 9 agents du Service mobile, 5 administrateurs recrutés sur le plan national, 24 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international), dont 3 vacants depuis plus de deux ans (1 administrateur recruté sur le plan national et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et pour lesquels le recrutement était en cours. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état des postes vacants ainsi que sur l'incidence de la situation de trésorerie sur les recrutements prévus seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

#### *Taux de vacance*

25. Dans son rapport sur le budget, le Secrétaire général fournit des informations sur les hypothèses envisagées pour améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de

vacance de postes et pour faire en sorte que les taux proposés soient fondés, autant que possible, sur les taux réels (A/79/755, par. 49).

Pourcentage

| Catégorie                                                                            | Taux<br>budgétisé<br>(2023/24) | Taux<br>effectif<br>(2023/24) | Taux<br>budgétisé<br>(2024/25) | Taux<br>effectif au<br>31 décembre<br>2024 | Taux effectif<br>moyen<br>de janvier<br>à décembre<br>2024 | Taux<br>effectif au<br>28 février<br>2025 | Taux<br>effectif<br>moyen au<br>28 février<br>2025 | Taux<br>proposé<br>(2025/26) |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Personnel civil</b>                                                               |                                |                               |                                |                                            |                                                            |                                           |                                                    |                              |
| Personnel recruté sur le plan international                                          | 8,7                            | 9,0                           | 8,2                            | 7,9                                        | 7,6                                                        | 6,5                                       | 7,3                                                | 7,6                          |
| Personnel recruté sur le plan national                                               |                                |                               |                                |                                            |                                                            |                                           |                                                    |                              |
| Administrateurs recrutés sur le plan national                                        | 20,0                           | 25,6                          | 23,8                           | 14,0                                       | 18,6                                                       | 11,6                                      | 14,0                                               | 14,0                         |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national                           | 21,1                           | 9,1                           | 7,7                            | 12,6                                       | 9,8                                                        | 16,8                                      | 11,9                                               | 9,8                          |
| Volontaires des Nations Unies                                                        |                                |                               |                                |                                            |                                                            |                                           |                                                    |                              |
| Volontaires recrutés sur le plan international                                       | 20,0                           | 14,3                          | 19,0                           | 4,8                                        | 4,8                                                        | 9,5                                       | 4,8                                                | 4,8                          |
| Volontaires recrutés sur le plan national                                            | —                              | 25,0                          | 25,0                           | —                                          | —                                                          | —                                         | —                                                  | —                            |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions)                                   |                                |                               |                                |                                            |                                                            |                                           |                                                    |                              |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international | 50,0                           | —                             | —                              | —                                          | —                                                          | —                                         | —                                                  | —                            |
| Personnel fourni par des gouvernements                                               | —                              | 25,0                          | 14,3                           | 12,5                                       | 37,5                                                       | 12,5                                      | 25,0                                               | 12,5                         |

26. Le Comité consultatif constate que les taux de vacance de postes proposés pour 2025/26 pour le personnel recruté sur le plan international, les agents des services généraux recrutés sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international correspondent aux taux moyens enregistrés au cours de la période allant de janvier à décembre 2024, alors que les taux de vacance proposés pour les administrateurs recrutés sur le plan national et le personnel fourni par des gouvernements sont inférieurs (voir tableau plus haut). **Le Comité consultatif constate que le taux de vacance proposé pour la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national est inférieur au taux effectif actualisé et au taux effectif moyen actualisé. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les taux de vacance effectifs et les taux effectifs moyens les plus récents ainsi que des explications claires lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, de même que des prévisions de recrutement réalistes et les postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible (voir également A/78/744/Add.8, par. 22).**

*Transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national*

27. Dans son rapport, le Secrétaire général dit que le BANUS privilégie le recours à du personnel recruté sur le plan national, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et au Plan de transition de la Somalie. Il est principalement question de

transformer des emplois techniques et administratifs soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national, de renforcer les capacités locales et de nouer des partenariats avec des institutions locales, en vue d'assurer l'efficacité opérationnelle et un bon rapport coût-efficacité et de transférer plus de responsabilités à la Somalie. Ainsi, une politique stratégique a été mise en place au cours des deux dernières années pour transférer en Somalie les postes au Kenya qui devenaient vacants ([A/79/755](#), sect. V.B). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de ce transfert stratégique, 25 emplois de personnel recruté sur le plan national avaient été transférés du Kenya vers la Somalie, pour être pourvus localement. Sur les 95 emplois de personnel recruté sur le plan national basés en Somalie au 28 février 2025, 73 étaient pourvus et 22 étaient vacants et à différents stades de recrutement. Aucun emploi soumis à recrutement international n'a été transformé en emploi soumis à recrutement national au cours des cinq dernières années. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'améliorer la sélection et la promotion interne des membres du personnel recrutés sur le plan national, et d'accroître la participation des membres du personnel recrutés sur le plan national, y compris des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, selon qu'il convient, et demandé que cette question soit reconsidérée lors du prochain examen des besoins en personnel civil (résolution 78/309, par. 3). Le Comité compte que les efforts du Secrétaire général aboutiront à des propositions visant à accroître l'utilisation du personnel recruté sur le plan national dans le prochain projet de budget, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (voir également [A/78/744/Add.8](#), par. 24, et [A/77/767/Add.7](#), par. 34).**

*Prime de danger*

28. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes, constatant que le BANUS avait un trop-perçu d'un montant total de 3 682 dollars au titre de la prime de danger, s'était demandé si les lacunes du dispositif de contrôle des conditions à remplir pour obtenir la prime de danger n'augmentaient pas le risque de trop-perçu [[A/79/5 \(Vol. II\)](#), par. 238 à 242)]. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le BANUS avait procédé à un examen interne, qui a révélé que l'écart était dû à des états de présence incorrects. Pour les trop-perçus confirmés, le BANUS recouvrera les fonds par ajustements des états de paie ou d'autres mesures administratives, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Le BANUS met également en place des mesures visant à améliorer l'exactitude des états de présence grâce à des outils d'analyse de données et à responsabiliser davantage les membres du personnel par des campagnes de sensibilisation et des formations supplémentaires afin de garantir l'exactitude de l'autocertification concernant la prime de danger. **Le Comité consultatif compte que le BANUS veillera à assurer l'exactitude des paiements de la prime de danger et que des informations sur le recouvrement des trop-perçus seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

29. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie                                | Montant<br>approuvé<br>(2023/24) | Dépenses<br>(2023/24) | Montant<br>alloué<br>(2024/25) | Dépenses<br>au 28 février<br>2025 | Dépenses<br>prévues<br>(2025/26) | Variation                  |                              |
|------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------|------------------------------|
|                                          | (1)                              | (2)                   | (3)                            |                                   | (4)                              | Montant<br>(5) = (4) – (3) | Pourcentage<br>(6) = (5)/(2) |
| <b>Dépenses opérationnelles</b>          |                                  |                       |                                |                                   |                                  |                            |                              |
| Observateurs électoraux civils           | —                                | —                     | —                              | —                                 | —                                | —                          | —                            |
| Consultants et services de consultants   | 257,5                            | 255,2                 | 372,1                          | 237,4                             | 508,7                            | 136,6                      | 36,7                         |
| Voyages officiels                        | 1 531,4                          | 1 611,3               | 1 555,9                        | 563,0                             | 1 533,9                          | (22,0)                     | (1,4)                        |
| Installations et infrastructures         | 85 213,0                         | 94 533,1              | 87 341,8                       | 61 647,4                          | 97 133,4                         | 9 791,6                    | 11,2                         |
| Transports terrestres                    | 12 163,1                         | 12 893,1              | 11 967,6                       | 7 674,5                           | 15 002,2                         | 3 034,6                    | 25,4                         |
| Opérations aériennes                     | 94 623,1                         | 94 099,8              | 100 504,8                      | 72 343,3                          | 115 947,6                        | 15 442,8                   | 15,4                         |
| Opérations maritimes ou fluviales        | 945,7                            | 1 086,6               | 578,0                          | 183,4                             | 600,5                            | 22,5                       | 3,9                          |
| Communications et informatique           | 37 363,3                         | 36 170,7              | 33 800,8                       | 24 530,0                          | 36 394,7                         | 2 593,9                    | 7,7                          |
| Santé                                    | 10 928,5                         | 9 041,5               | 7 919,8                        | 4 528,4                           | 8 461,1                          | 541,3                      | 6,8                          |
| Matériel spécial                         | —                                | —                     | —                              | —                                 | —                                | —                          | —                            |
| Fournitures, services et matériel divers | 56 567,9                         | 53 264,9              | 50 443,2                       | 30 690,4                          | 49 593,2                         | (850,0)                    | (1,7)                        |
| Projets à effet rapide                   | —                                | —                     | —                              | —                                 | —                                | —                          | —                            |
| <b>Total</b>                             | <b>299 593,5</b>                 | <b>302 956,2</b>      | <b>294 484,0</b>               | <b>202 397,8</b>                  | <b>325 175,3</b>                 | <b>30 691,3</b>            | <b>10,4</b>                  |

30. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2025/26 s'élèvent à 325 175 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 30 691 300 dollars (10,4 %), qui s'explique principalement par des besoins plus élevés au titre des opérations aériennes (15,4 millions de dollars) et des installations et infrastructures (9,8 millions de dollars) ([A/79/755](#), par. 69 à 75).

#### *Consultants et services de consultants*

31. Le montant des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants s'élève à 508 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 136 600 dollars (36,7 %), qui s'explique principalement par le recrutement de consultants pour appuyer le renforcement des capacités du personnel national, étudier l'opportunité de mettre en place des mécanismes de financement durables visant à appuyer les forces de sécurité somaliennes et évaluer les projets de renforcement de la sécurité afin d'en améliorer l'efficacité (*ibid.*, par. 69). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il était nécessaire de faire appel à des consultants pour avoir les compétences spécialisées, réaliser des évaluations objectives et collaborer avec les parties prenantes internationales, étant donné que les ressources internes n'étaient pas toujours en mesure ou à même de répondre aux besoins liés à la nature complexe et sensible du renforcement des capacités nationales, de l'obtention d'un financement durable et de l'évaluation efficace des projets de sécurité. Le Comité rappelle que des ressources ont également été demandées pour l'exercice 2024/25 afin de recruter des consultants chargés de renforcer les capacités nationales et d'étudier l'opportunité de mettre en place des mécanismes de financement durables visant à appuyer les forces de sécurité somaliennes ([A/78/744/Add.8](#), par. 27). **Le Conseil consultatif rappelle que l'Assemblée générale a répété que le recours aux consultants devait être limité au strict minimum et que l'Organisation devait mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui**

s'inscrivent dans la durée (résolution [76/274](#), par. 46). Il compte donc que le BANUS s'efforcera davantage de tirer parti des compétences et des meilleures pratiques existant au sein du Secrétariat et recommande de réduire de 15 % (76 300 dollars) les ressources demandées au titre des consultants et services de consultants.

#### *Voyages officiels*

32. Un montant de 1 533 900 dollars, correspondant à une diminution de 22 000 dollars, soit 1,4 %, comprendrait 436 000 dollars pour les voyages de formation et 1 097 900 dollars pour les autres, au titre de 1 041 voyages faits à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de mission à l'appui du mandat, y compris la reconfiguration et la transition de l'AUSSOM ([A/79/755](#), par. 51, 54 et 55). Au 28 février 2025, les dépenses s'élevaient à 563 000 dollars, contre un crédit alloué de 1 555 900 dollars. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et redoubler d'efforts pour obtenir des gains d'efficacité, par exemple en combinant les voyages et en réduisant le nombre de participants (voir [A/78/744/Add.8](#), par. 28). Le Comité recommande de réduire de 10 % (153 400 dollars) le montant des crédits demandés au titre des voyages officiels.**

#### *Carburants et lubrifiants*

33. Un montant total de 42 271 600 dollars est demandé pour les carburants et lubrifiants dans trois catégories, ce qui représente une diminution de 8 477 500 dollars (16,7 %) par rapport à l'exercice 2024/25, du fait de la baisse du prix des carburants et du nombre de litres demandés au titre des catégories Installations et infrastructures (2 296 900 dollars), Transports terrestres (797 200 dollars) et Opérations aériennes (5 394 300 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation dans la catégorie Opérations maritimes ou fluviales (10 900 dollars). Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a constaté des déficiences dans la gestion des carburants, par exemple une consommation anormale de carburant, qui n'a pas fait l'objet d'une enquête en temps voulu, et une crise du carburant due au non-respect par le fournisseur de plusieurs obligations contractuelles [[A/79/5 \(Vol. II\)](#), par. 218 à 224]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) menait une enquête approfondie sur la consommation anormale de carburant et qu'une action en justice était en cours pour recouvrer les coûts et les dommages résultant de la défaillance du contractant (12,59 millions de dollars). Il a également été informé que pour une meilleure gestion des carburants, le BANUS avait, notamment, amélioré les procédures de livraison des carburants, augmenté la surveillance et la visibilité sur le terrain, notamment grâce à des caméras de télévision en circuit fermé, établi un point de distribution centralisé à Mogadiscio, augmenté la fréquence des rapports afin que les écarts soient détectés rapidement, et poursuivi l'installation complète du système Unite de surveillance à distance des infrastructures de terrain pour le suivi des carburants en temps réel. De plus, pour atténuer les risques liés aux services contractuels, le BANUS avait mis en place un système d'évaluation et de suivi des critères fixés, notamment la disponibilité des stocks et les délais de réapprovisionnement, assorti d'amendes en cas de non-respect et d'une clause de résiliation du contrat en cas de manquements répétés. **Bien que préoccupé par les déficiences de la gestion des carburants au BANUS, le Comité consultatif prend note des mesures prises par le Bureau pour renforcer ses opérations dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le suivi, le contrôle et le principe de responsabilité, et compte qu'elles entraîneront de nouveaux gains d'efficacité.**

34. Le Comité consultatif a également été informé qu'à la lumière des récents problèmes liés aux contrats de carburant au BANUS et dans d'autres missions, le Département de l'appui opérationnel étudiait d'autres solutions d'approvisionnement, comme fractionner la chaîne d'approvisionnement afin de livrer en gros les principaux points de distribution, établir des points de distribution à l'intérieur du pays et gérer les points secondaires. Il envisageait également d'attribuer plusieurs contrats par mission. Le Département et le BANUS étaient en train de lancer un nouvel appel d'offres tenant compte de ce nouveau modèle pour les années à venir. **Le Comité consultatif compte que des informations supplémentaires sur le calendrier du nouveau modèle d'appel d'offres et l'incidence prévue sur les dépenses de carburant du BANUS seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.** Il examine plus avant la question de la gestion du carburant dans son rapport au Comité des commissaires aux comptes ([A/79/725](#)) et dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

#### *Installations et infrastructures*

35. Les crédits demandés à la rubrique Installations et infrastructures s'élèvent à 97 133 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 9 791 600 dollars, soit 11,2 %, qui s'explique principalement par des améliorations essentielles des dispositifs de sécurité et le remplacement des groupes électrogènes, des climatiseurs et des tentes obsolètes, et par l'augmentation du prix de l'électricité. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 29 634 000 dollars au titre des travaux de construction, de transformation et de rénovation et des gros travaux d'entretien (soit une augmentation de 6 824 200 dollars, ou 29,9 %) était principalement dû à des projets pluriannuels de modernisation des dispositifs de sécurité, approuvés pendant l'exercice 2024/25 et devant être achevés d'ici à juillet 2027. Ces améliorations visent à rendre les dispositifs de sécurité résistants aux attaques, en particulier à la menace importante et croissante des attaques perpétrées au moyen de roquettes d'un calibre de 107 mm.

36. Le Comité consultatif a également été informé qu'en raison des contraintes de liquidités, le BANUS avait pris du retard dans le remplacement et l'entretien des infrastructures électriques essentielles, de nombreux groupes électrogènes ayant dépassé les 20 000 heures de fonctionnement, d'où des problèmes d'efficacité et de fiabilité. Le montant proposé de 2 603 400 dollars pour l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique (une augmentation de 2 073 700 dollars, soit 391,5 %) devrait permettre de réduire le fardeau de la maintenance à long terme et d'assurer une alimentation électrique continue et stable à tous les sites critiques, tout en améliorant l'efficacité énergétique et la durabilité. De plus, le montant proposé de 1 837 400 dollars pour l'électricité tient compte de l'ajustement de la demande à la suite de l'intégration complète dans le système d'énergie solaire des logements, des installations et de la centrale logistique nouvellement achevés. Selon le Secrétariat, l'énergie solaire devrait permettre de réaliser des économies à long terme en réduisant la dépendance à l'égard des groupes électrogènes fonctionnant au diesel, en atténuant les fluctuations des prix des carburants et en fournissant une source d'énergie plus stable et plus durable.

37. Le Comité consultatif note qu'un dépassement de 9,3 millions de dollars au titre des installations et infrastructures a été enregistré au cours de la période considérée, mais qu'il était principalement dû à des améliorations essentielles des dispositifs de sécurité et à l'augmentation des dépenses de carburants et de lubrifiants. Par ailleurs, une sous-utilisation importante des crédits, d'un montant total de 9 915 500 dollars, a été enregistrée au titre de plusieurs rubriques, dont la location de locaux, les services de sécurité et l'achat de fournitures et de matériel. D'après les informations qui lui

ont été fournies, le Comité consultatif note également, que pour l'exercice 2023/24, au 30 juin 2024, les annulations d'engagements d'exercices antérieurs d'un montant de 5 960 700 dollars comprenaient 2 739 900 dollars au titre des installations et infrastructures, et que pour l'exercice 2022/23, au 30 juin 2023, les annulations d'engagements d'exercices antérieurs d'un montant de 13 182 400 dollars comprenaient 2 592 000 dollars au titre des installations et infrastructures.

**38. Compte tenu de l'évolution des dépenses au cours de l'exercice ainsi que de l'efficience attendue du recours accru à l'énergie solaire et de l'application de mesures visant à renforcer la gestion des carburants (voir par. 33 ci-dessus), le Comité consultatif recommande une réduction de 3 % (2 914 000 dollars) des ressources demandées au titre des installations et infrastructures. Le Comité souligne également que le BANUS doit continuer d'améliorer la planification et l'utilisation des ressources, tout en continuant à répondre à l'évolution des préoccupations en matière de sûreté et de sécurité, notamment par une gestion efficace des investissements dans l'infrastructure (voir également A/78/744/Add.8, par. 30).**

#### *Transports terrestres*

39. Le montant des ressources demandées au titre des transports terrestres s'élève à 15 002 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 034 600 dollars (25,4 %), principalement liée aux nouveaux contrats qui seront conclus en 2025/26 pour les travaux de réparation et d'entretien ainsi que pour les opérateurs d'équipement et les chauffeurs. Sur la base des informations qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre de la location de véhicules et des travaux de réparation et d'entretien ont augmenté de 52,6 % et de 55,8 %, respectivement. Ayant posé la question, le Comité a été informé que les nouveaux contrats tiendraient compte des coûts de mise en route et de démantèlement ainsi que de l'augmentation des frais de main-d'œuvre et des coûts des pièces détachées. Le processus de passation des marchés était en cours. **Le Comité consultatif note que le processus de passation de marchés des nouveaux contrats étant toujours en cours, ceux-ci ne pourraient pas être pleinement en vigueur à partir de juillet 2025. Le Comité compte que les mesures prises par le BANUS pour renforcer la gestion des carburants et atténuer les risques liés aux services contractuels (voir par. 33 plus haut) permettront de réaliser de nouveaux gains d'efficience. Il recommande donc de réduire de 20 % (607 000 dollars) le montant des crédits demandés au titre des transports terrestres.**

#### *Opérations aériennes*

40. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes s'élèvent à 115 947 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 15 442 800 dollars (15,4 %), qui s'explique principalement par : a) des prévisions de dépenses plus élevées au titre des hélicoptères, en raison de l'augmentation des prix contractuels et du déploiement complet de quatre hélicoptères militaires à compter du 1er juillet 2025, alors qu'un coefficient de délais de déploiement de 50 % avait été appliqué dans le budget approuvé pour 2024/25 ; b) le déploiement d'un drone aérien utilisé, au titre d'une lettre d'attribution, pour fournir des services de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à l'AUSSOM, dans le cadre des améliorations essentielles apportées au dispositif de sécurité. Ce système, qui n'avait pas été budgétisé en 2024/25, a été mis en place le 1er mars 2024, à la suite de l'évolution des besoins opérationnels. L'augmentation des coûts des opérations aériennes est partiellement compensée par une réduction des heures de vol. Le total proposé de 13 720 heures de vol pour 2025/26, qui est inférieur au seuil fixé dans les directives de politique générale, représente une diminution de 4 199 heures par rapport aux 17 919 heures

approuvées pour 2024/25, y compris une réduction de 3 450 heures pour les hélicoptères (A/79/755, par. 56). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le faible taux d'utilisation des hélicoptères était dû à des retards de déploiement et à des problèmes techniques, qui ont compromis la capacité du BANUS de remplir ses fonctions essentielles. Malgré la réduction proposée des heures de vol, le nombre total d'avions et d'hélicoptères est resté le même, car il a fallu assumer des responsabilités accrues en matière de transport de rations et de carburant, auparavant confiées à un prestataire de services extérieur. Le Comité note que les crédits ouverts au titre des opérations aériennes sont passés de 73 337 300 dollars pour l'exercice 2022/23 à 115 947 600 dollars, montant demandé pour l'exercice 2025/26, soit une augmentation d'environ 58 %. D'après les informations données au Comité, 46 des 142 micro et mini-drones du BANUS n'étaient pas opérationnels en février 2025. **Le Comité consultatif note que si le nombre d'heures de vol devrait diminuer, la disponibilité des moyens aériens du BANUS devrait augmenter avec le déploiement de quatre hélicoptères à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Il encourage le Bureau, en collaboration avec le Siège, à examiner de plus près ses opérations aériennes afin de trouver de nouveaux gains d'efficacité et d'assurer une affectation optimale des moyens aériens, et recommande de réduire de 10 % (1 544 300 dollars) l'augmentation proposée pour les opérations aériennes.**

#### *Communications et informatique*

41. Les crédits demandés à la rubrique Communications et informatique s'élèvent à 36 394 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 593 900 dollars, soit 7,7 %. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette augmentation était principalement due : a) à la nécessité de renforcer la sécurité par la mise en place de technologies avancées, telles que des dispositifs de lutte contre les drones, des caméras thermiques et des systèmes de contrôle d'accès ; b) à l'augmentation des prix des services de télécommunications ; et c) à la nécessité de veiller à ce que l'infrastructure soit correctement prise en charge et modernisée. D'après les informations données au Comité, si le nombre de prestataires de services informatiques et de communication a diminué, passant de 98 pour 2024/25 à 97 pour 2025/26, les prévisions de dépenses correspondantes ont augmenté, s'établissant à 8 511 600 dollars, alors que les ressources approuvées s'élevaient à 8 026 400 dollars pour 2024/25 et les dépenses effectives à 7 511 100 dollars en 2023/24. Les dépenses globales au titre de la rubrique Communications et informatique pour l'exercice 2023/24 se sont élevées à 36 170 700 dollars, pour des crédits ouverts de 37 363 300 dollars, soit une sous-utilisation de 1 192 600 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits observée pour 2023/24, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (soit 389 100 dollars) les ressources demandées à la rubrique Communications et informatique.**

42. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 31, 32, 38, 39, 40 et 41 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

## V. Questions diverses

#### *Culture de l'efficacité et gains d'efficacité*

43. Les gains d'efficacité d'un montant de 3 612 600 dollars qu'il est prévu de réaliser en 2025/26, principalement sous la rubrique Fournitures, services et matériel divers, s'expliquent par : a) l'association du personnel de l'AUSSOM à la gestion des passagers et à la manutention des bagages, à la gestion du fret, au suivi des vols, au chargement et au déchargement des aéronefs et à d'autres opérations de contrôle des

mouvements (1 526 100 dollars) ; b) à l'optimisation du transport de marchandises (1 120 300 dollars) ; et c) à l'optimisation des coûts dans le programme de lutte antimines (646 500 dollars). Des gains d'efficacité ont également été possibles grâce à l'accroissement de la capacité de production d'énergie renouvelable (294 700 dollars), et d'autres gains sont attendus à l'avenir (voir également par. 44 ci-dessous). De plus, le BANUS est en train d'élargir les mesures d'efficacité ; par exemple, il rationalise les processus d'achat pour réduire les frais généraux administratifs, optimise la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour limiter le gaspillage et les coûts de stockage, améliore l'allocation des ressources grâce à une prise de décision fondée sur les données, ou renforce la coordination pour éliminer les activités redondantes ([A/79/755](#), par. 46 et 47). **Le Comité consultatif compte que de plus amples informations sur les gains d'efficacité obtenus grâce à l'association du personnel de l'AUSSOM aux activités d'appui seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, y compris sur une éventuelle extension de cette pratique.** Le Comité consultatif revient sur la culture de l'efficacité et les gains d'efficacité dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

#### *Initiatives dans le domaine de l'environnement*

44. Durant l'exercice 2025/2026, le BANUS prévoit de mener plusieurs initiatives environnementales en Somalie, notamment l'amélioration de la gestion et de la sécurité de l'eau, l'expansion de l'utilisation de l'énergie solaire, le traitement des sols contaminés par les hydrocarbures et la prévention de toute contamination future, des activités de reboisement par la mise en place de pépinières forestières et la dispersion de graines au moyen de drones, et la formation à la gestion environnementale pour l'AUSSOM (voir [A/79/755](#), par. 21 à 23). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet d'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique ainsi que la mise en place d'une usine de recyclage du plastique et de systèmes d'incinération renforceraient la durabilité du BANUS, réduiraient son empreinte écologique et amélioreraient la fiabilité de l'alimentation électrique. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par le BANUS pour améliorer son empreinte écologique et compte que les initiatives en matière d'énergie ainsi que d'autres initiatives environnementales permettront de réaliser de nouveaux gains d'efficacité, qui seront pris en compte dans les prochains rapports.** Le Comité consultatif revient sur la question des activités environnementales et du rendement énergétique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

#### *Recouvrement des coûts*

45. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, pour l'exercice 2025/26, le montant des produits utilisables provenant du recouvrement des coûts liés aux services fournis par le BANUS s'élève à 6,8 millions de dollars pour divers services qu'il fournit à des organismes des Nations Unies, à des ambassades ou à des organisations non gouvernementales. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, conformément à la résolution [2741 \(2024\)](#), le BANUS fournit également un appui à la MATNUSOM selon le principe du recouvrement des coûts. Dans le cadre de cet arrangement spécial, la MATNUSOM remboursera au BANUS les frais d'appui administratif pour un montant estimé à 4,6 millions de dollars par an, et le BANUS bénéficiera d'une diminution correspondante de ses dépenses de personnel pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025. Le BANUS a pris en compte le paiement anticipé de 4,6 millions de dollars pour l'ensemble de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026.

*Représentation géographique et parité des genres*

46. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2025, 88 nationalités étaient représentées parmi les 503 membres du personnel du BANUS<sup>2</sup>. À la même date, le personnel du BANUS recruté sur le plan international provenait des groupes régionaux suivants : Afrique (166), Amérique latine et Caraïbes (11), Asie-Pacifique (77), Europe occidentale et autres (43) et Europe orientale (34) ; et des États-Unis d'Amérique (13) et d'autres pays (3). Le Comité a également été informé que, parmi les 503 membres du personnel, 166 étaient des femmes et 337, des hommes. Parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 117 étaient des femmes et 230, des hommes. **Le Comité consultatif compte que le BANUS poursuivra ses efforts pour promouvoir une représentation géographique équitable et la parité des genres parmi son personnel.** Le Comité revient sur les questions relatives à la représentation géographique équitable et à la parité des genres dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

## VI. Conclusion

47. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement du BANUS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 sont présentées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/79/618](#)). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 18 615 500 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, ainsi que le montant de 11 657 200 dollars correspondant aux autres produits et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2023 [produits des placements (1 588 800 dollars), produits divers ou accessoires (4 107 700 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (5 960 700 dollars)], soient portés au crédit des États Membres.**

48. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement du BANUS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 sont énoncées à la section IV du projet de budget ([A/79/755](#)). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 5 684 100 dollars et ramenés de 537 212 000 dollars à 531 527 900 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 531 527 900 dollars aux fins du fonctionnement du Bureau d'appui pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026.**

---

<sup>2</sup> On trouvera des informations détaillées à ce sujet sur le United Nations Secretariat Workforce Portal (portail d'information sur le personnel du Secrétariat de l'ONU), qui a été mis à la disposition des États Membres en 2023 et donne accès à un éventail de données sur le personnel.